

**Le soutien aux
personnes
déficiences visuelles
au Québec**

Voyage apprenant • Mai 2018





- 
- 
- 1 Deux centres visités
 - 2 Les critères d'admissibilité
 - 3 Les spécificités du Québec
 - 4 Les différents outils observés
 - 5 Quelles inspirations pour la France ?
- 



1. Deux centres visités

1 /

Institut Nazareth et Louis Braille



1 /

Institut Nazareth et Louis Braille

- Un centre de réadaptation spécialisé en déficience visuelle
- Sa mission : contribuer de façon avant-gardiste à développer l'autonomie et la pleine participation sociale de la personne ayant une déficience visuelle.
- Les services concernent tous les âges de la vie.



1 /

Institut Nazareth et Louis Braille

- L'évaluation des capacités et incapacités
- L'évaluation et le suivi en optométrie et optique
- L'adaptation de l'environnement
- Le développement des capacités liées aux habitudes de vie (déplacements, activités de la vie quotidienne et domestique)
- L'enseignement de technologies de communication numérique
- La recherche

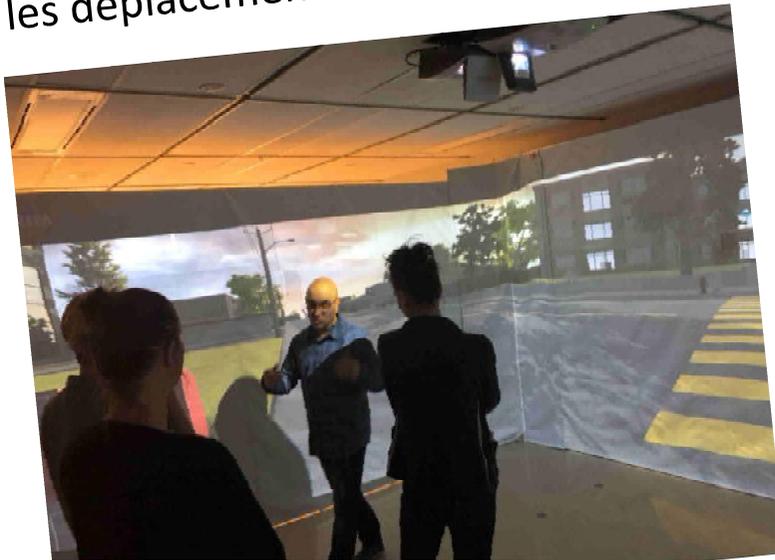


1 /

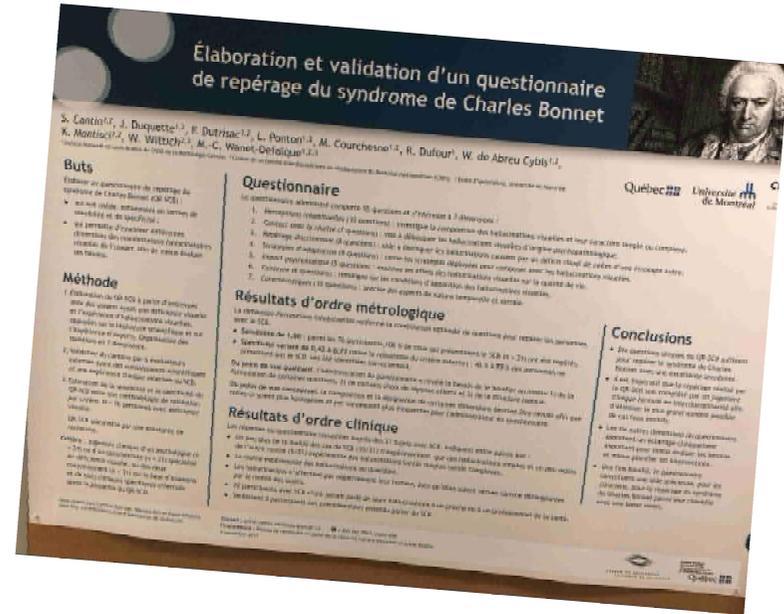
Institut Nazareth et Louis Braille

Exemples de recherche...

La simulation d'une rue pour travailler les déplacements



Le repérage du syndrome de Charles Bonnet



1 /

Centre de réadaptation en déficience physique



1 /

Centre de réadaptation en déficience physique

Critères d'admission : pas de critère d'âge

- Avoir un diagnostic Déficience Visuelle dégénérative
- Avoir un diagnostic Déficience Visuelle associée à d'autres déficiences
- Vivre des difficultés significatives d'autonomie en lien avec la diminution de la vision.

Pour les enfants, le diagnostic est établi par un ophtalmologiste à l'hôpital Sainte Justine de Montréal.

Le délai d'attente entre deux consultations est de 2 à 3 ans.



1 /

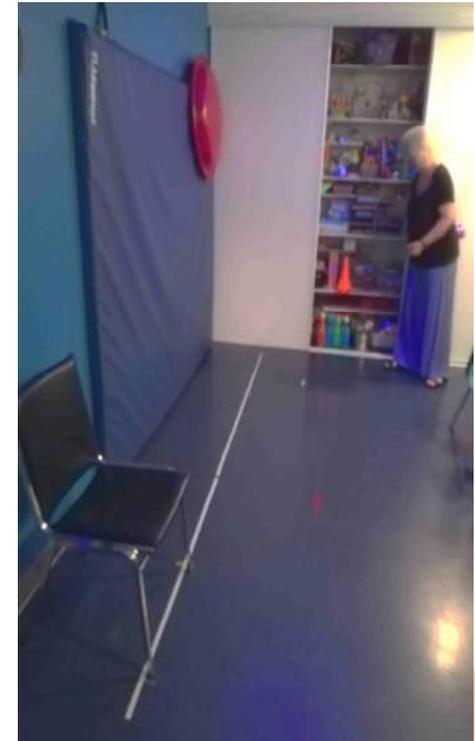
Centre de réadaptation en déficience physique



1 /

Centre de réadaptation en déficience physique

Les personnes repartent du service immédiatement avec le matériel optique et non optique adapté.





2. Les critères d'admissibilité

Critères d'admissibilité

Pour être admissible au programme de réadaptation (services et aides techniques) les deux yeux doivent correspondre à l'un ou l'autre des critères suivants :

- Avoir une baisse de l'acuité visuelle inférieure à 6/21 (équivalent à 4/10^{ème} en France)
- Avoir une restriction de champ visuel inférieur à 60° ou une hémianopsie complète (en France : inférieur à 20°)

Les capacités résiduelles sont davantage mis en évidence par une évaluation fonctionnelle à l'aide d'une liste de tâches normées.





3. Les spécificités au Québec : le handicap visuel, l'affaire de tous

Spécificité au Québec : le handicap visuel, l'affaire de tous

- Tous les enfants, y compris les enfants déficients visuels, sont scolarisés en milieu ordinaire, à partir de 5 ans jusqu'à 21 ans
- Tous les enseignants ont reçu une formation au handicap dans le cadre de leur cursus initial. Cela fait partie du socle de compétences.
- Les personnes déficientes visuelles et les chercheurs sont main dans la main sur le même site pour faire avancer la recherche et répondre aux besoins.



Spécificité au Québec : le handicap visuel, l'affaire de tous

- Au Québec, (3 fois la France), il existe 15 centres publics spécialisés en déficience visuelle.
- Le programme est établi par des objectifs précis et en fonction des besoins sur des périodes courtes (6 mois) et ré-évaluables.
- Les accompagnements thérapeutiques s'organisent sur les lieux de vie des personnes.
- La personne déficiente visuelle est accompagnée tout au long de sa vie (pas de rupture).



Spécificité au Québec : le handicap visuel, l'affaire de tous

- Les droits des usagers sont peu différents du droit français mais l'application en est tout autre.

Plaquette d'une
structure visitée →

QUELS SONT LES DROITS DES USAGERS?

« La raison d'être des services est la personne qui les requiert ». C'est l'une des lignes directrices sur laquelle se fonde la Loi sur les services de santé et les services sociaux (LSSSS).

Les droits des usagers sont :

- Le droit à l'information;
- Le droit aux services;
- Le droit de choisir son professionnel ou l'établissement;
- Le droit de recevoir les soins que requiert son état;
- Le droit de consentir à des soins ou de les refuser;
- Le droit de participer aux décisions;
- Le droit d'être accompagné, assisté et d'être représenté;
- Le droit à l'hébergement;
- Le droit de recevoir des services en langue anglaise;
- Le droit d'accès à son dossier d'utilisateur;
- Le droit à la confidentialité de son dossier d'utilisateur;
- Le droit de porter plainte.





4. Les différents outils observés

Différents outils observés :

La fiche "la réadaptation en un coup d'œil"

 **Centre de réadaptation Interval**
des services de réadaptation

La réadaptation en un coup d'œil... Programme en déficience visuelle

Date :

Nom de l'enfant : _____
Date de naissance : _____

Condition visuelle

Diagnostic (s) :

- (x)
- éblouissement
- Nystagmus

Position de blocage : _____

Acuité visuelle

En vision au loin (avec ou sans lunette) :

L'enfant voit à (x) mètres les mêmes détails que nous voyons à 6 mètres. Son meilleur œil est (gauche ou droit - à qualifier).

En vision au près (avec ou sans lunette) à (x) cm :

L'enfant est en mesure de voir du (x) M
(se référer à la feuille du bonjour)

Champ visuel

Rien à signaler

Atteinte au champ visuel central

Atteinte du champ visuel périphérique

Fonctionnement visuel et aides compensatoires

- (X)
- (D)
- Filtres solaires / casquette

Déplacements

- Intérieur en milieu familial :
- Intérieur en milieu non-familial :
- Extérieur en milieu familial :
- Extérieur en milieu non-familial :

Motricité fine et grossière

Non évalué

Se référer au rapport d'ergothérapie

Sports et activités physiques

Ex : jeux de ballons / sports extérieurs / cours d'équilibre

Autres

Informatique

Non évalué. Si l'enfant se rappelle de l'école, s'il a de la difficulté à réaliser le travail, à passer les notes du classeur, s'il exprime de la fatigue visuelle, informez-en les parents afin qu'ils demandent une évaluation auprès du Centre de réadaptation.

À la maison, l'enfant dispose des adaptations suivantes :

- Lignes à doublement pour le classeur d'ordinateur du fabricant Kangaroo (fond blanc ou fond noir)
- Règles de grossissement du caractère Document. Ce programme sera être installé sur un ordinateur de l'école ou à la maison. Le parent dispose de CD d'installation et nous lui avons remis les recommandations écrites pour la configuration. Vous pouvez vous référer à votre technicien en informatique.
- Modification des paramètres de l'écran (H).
- écran d'ordinateur de 15 pouces avec très lumineux.

Pour les besoins d'adaptation informatique à l'école, informez-en les parents afin qu'ils fassent une demande auprès du Centre de réadaptation.

Complété par les intervenantes du programme en déficience visuelle

Centre de Réadaptation Interval
(819) 378-4083
Sonia Desjardins, Coordonnatrice clinique #1502

*Ce document est issu du Centre de réadaptation de l'Institut de réadaptation en déficience physique de Québec

Différents outils observés :

Le plan d'intervention individualisé

PLAN D'INTERVENTION INDIVIDUALISÉ

Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Montérégie-et-du-Centre-du-Québec
Québec

Norm de l'usager : _____
No. de dossier : _____

Date de naissance (aaaa/mm/jj) : 2012/06/04
Unité adm. 3 : 1631 DVE rég.
Type de PI: Révisé

Date du PI (aaaa/mm/jj) : 2017/11/21
Date du PI précédent (aaaa/mm/jj) : 2017/01/10
Date prévue de révision du PI (aaaa/mm/jj) : 2018/05/21

Présent Absent

Personnes présentes à la rencontre du PI et lien avec l'usager
M. Xoo: père; Mme Yyyy, mère: Geneviève Roy, coordonnatrice clinique et animatrice; Carole Chevalier, travailleuse sociale; Anne Evrard, spécialiste en orientation et mobilité; Vanessa Charbonneau, ergothérapeute et Marjolène Carrière, spécialiste en réadaptation en déficience visuelle.

Présentation sommaire des facteurs identitaires et/ou synthèses des changements qui se sont produits chez l'usager ou dans son environnement et qui ont un impact sur le projet de réadaptation de l'usager et sur le pronostic de participation sociale.

PRÉSENTATION DE L'USAGER / CHANGEMENTS SIGNIFICATIFS

Zzzz a maintenant 5 ans. Il vit avec ses deux parents et sa grande sœur Sabrina âgée de 12 ans. Il a intégré l'école Richelieu en maternelle. Il va dîner chez ses grands-parents sur l'heure du midi. L'intégration à l'école se déroule bien. Les parents l'ont inscrit au Challenger été 2017. De plus, il joue aux quilles parfois en famille Zzzz a un tempérament altruiste et il est apprécié par ses pairs.

Ox: Nystagmus congénital. L'examen de vision réalisé le 2017-08-09: 6/72 OU 0,1M à 7 cm. Le champ de vision n'a pas pu être mesuré en raison de son jeune âge mais semble normal. Il a un pied bot à droite pouvant entraîner un manque d'équilibre.

PROJET DE RÉADAPTATION DE L'USAGER
Représente les changements que l'usager espère réaliser durant son processus de réadaptation. Il décrit la liste d'activités attendues à la fin de sa réadaptation. Il peut y avoir un ou plusieurs projets de réadaptation, qui se précèdent au fil de la réadaptation.

Que Zzzz soit heureux dans sa condition.

PRONOSTIC DE PARTICIPATION SOCIALE
Prévision de l'équipe sur le degré de participation sociale à la fin du processus de réadaptation.

Autonomie personnelle :	Zzzz est autonome au niveau personnel en fonction de son âge.
Autonomie socio-relatentielle et communautaire :	Zzzz pourrait être autonome avec stratégies compensatoires et aides techniques. Pour le moment, l'aide humaine demeure nécessaire.
Autonomie scolaire, professionnelle ou socio-occupationnelle :	Zzzz demeurera autonome avec adaptations à l'école.

No. : 002-112
Date : 2016-04-18

Nom de l'utilisateur : _____

No. de dossier : _____

APPRÉCIATION DES OBJECTIFS ANTÉRIEURS <input checked="" type="checkbox"/>		OBJECTIFS DU PII ACTUEL <input type="checkbox"/>			
OBJECTIFS FORMULÉS EN HABITUDES DE VIE ET DATE DE FORMULATION	MOYENS <small>Stratégies, activités, contexte d'intervention.</small>	ÉCHÉANCE	MESURE / PROGRESSION ET RÉSULTATS		
1. Que Zzzz puisse prendre l'autobus de façon sécuritaire et autonome. Date (aaaa/mm/jj) : 2017/01/10	évaluation et adaptations dans l'environnement. entraînement et mises en situation.		Date de l'évaluation du résultat 2017/11/21 <small>aaaa/mm/jj</small>	En cours A	Démarche complétée B C 4.
Remarque : Ne prend pas l'autobus.					
2. Que Zzzz se déplace de manière sécuritaire et autonome au sein de l'école. Date (aaaa/mm/jj) : 2017/01/10	familiarisation adaptation de l'environnement Sensibilisation éventuelle aux enseignants.		Date de l'évaluation du résultat 2017/11/21 <small>aaaa/mm/jj</small>	En cours A	Démarche complétée B C 1.
Remarque :					
3. Que Zzzz développe une activité de loisir. Date (aaaa/mm/jj) : 2017/01/10	inscription à "explore ton sport" du programme .		Date de l'évaluation du résultat 2017/11/21 <small>aaaa/mm/jj</small>	En cours A	Démarche complétée B C 1. 5
Remarque : Explore ton sport n'a pas eu lieu. Lucas a été intégré Challenger été 2017 (parents)					
4. Que Zzzz développe les pré-requis scolaires (activités graphiques, découpage) Date (aaaa/mm/jj) : 2017/01/10	Interventions directes recommandations aux parents et aux grands-parents.		Date de l'évaluation du résultat 2017/11/21 <small>aaaa/mm/jj</small>	En cours A	Démarche complétée B C 1. 4.
Remarque : Possède les habiletés mais peu d'engagement dans la tâche.					

MANDATS
Information transmise au sujet de la prochaine activité de l'AQPEHV. Évaluation ÉCLIPSE à planifier à la rentrée scolaire. Le "carnet de réadaptation" sera complété et présenté aux responsables de la CS du chemin du Roy le 20 février 2017.

LÉGENDE : MESURE / PROGRESSION ET RÉSULTATS		
A	B	C
1. Amélioration significative 2. Légère amélioration 3. Pas d'amélioration 4. Non évaluable actuellement	1. Atteint 2. Partiellement atteint 3. Non atteint 4. Abandonné 5. Révisé	1. Avec assistance complète / dépendance 2. Avec assistance partielle 3. Avec supervision / difficulté importante 4. Autonomie avec difficulté 5. Autonomie sans difficulté

Signature usager / date (aaaa/mm/jj)

- 2 -

Signature animateur / date (aaaa/mm/jj)

No. : 300.112
Date : 2016-04-10

Différents outils observés :

Les fiches de sensibilisation

Institut Nazareth et Louis-Braille

LORSQUE VOUS RENCONTREZ UNE PERSONNE AYANT UNE DÉFICIENCE VISUELLE...

Les personnes ayant une déficience visuelle sentent fréquemment que les personnes voyantes sont mal à l'aise en leur présence. Cette gêne peut être éliminée si les personnes voyantes mettent en pratique les conseils suivants :

Communication verbale

- Utilisez votre vocabulaire habituel, sans éviter des mots comme « voir », « regarder ». Ils font partie des mots normalement utilisés par tous.
- Identifiez-vous lorsque vous la rencontrez et adressez-vous à elle en la nommant. Ne parlez pas plus fort; elle n'est pas sourde.
- De même, lorsque vous la quittez, faites-le lui savoir. Ne la laissez pas se demander si vous êtes encore là ou non.
- Lors d'une conversation, faites-lui face, même si elle ne peut vous voir.
- Si elle est accompagnée, adressez-vous directement à elle.
- Lorsque vous donnez des explications ou indiquez des directions, soyez clair et précis et utilisez des expressions comme « en avant », « à gauche », etc., et évitez les termes trop vagues tels « par là », « là-bas ».
- Expliquez-lui ce que vous allez faire avec elle ou pour elle.

Communication non verbale

- Informez toujours la personne ayant une déficience visuelle que vous vous adressez à elle en lui touchant légèrement le coude.
- Allez à sa rencontre lorsqu'elle entre dans une pièce inconnue.

Attitudes générales

- Souvenez-vous que la personne reste fondamentalement la même dans une situation de perte grave de la vision.
- Offrez-lui votre aide si vous le jugez nécessaire, mais n'insistez pas si elle refuse.

Aménagement sécuritaire des lieux

- Remplacez les chaises tout près de la table quand vous quittez celle-ci.
- Gardez les portes complètement fermées ou grandes ouvertes (chambres, armoires, garde-robes); une porte entrouverte peut s'avérer dangereuse.
- Aidez la personne à explorer son environnement immédiat en lui faisant toucher les meubles et les objets s'y trouvant, afin de la situer.
- Ne déplacez pas les meubles ou les objets sans en avoir avisé la personne.
- Informez la personne de tout changement dans l'environnement. Ne laissez pas les objets encombrer les aires de circulation.
- « Une place pour chaque chose et chaque chose à sa place. » Convenez avec la personne d'un plan de rangement de ses effets personnels.

Introduction aux techniques de guide-voyant

- Lorsque vous guidez une personne aveugle, dites-lui de prendre votre bras, juste au-dessus du coude, et marchez un pas en avant d'elle pour lui éviter les obstacles.
- Avisez-la à l'avance des irrégularités du terrain (plancher, tapis, gazon, asphalte, trottoir, escalier, etc.).
- Décrivez-lui le plus possible les choses et les trajets, pour s'assurer de sa compréhension. Vous lui fournissez ainsi des points de repère qui l'aideront à s'orienter.
- Ne la laissez pas seule au milieu d'une pièce, mettez-la en contact avec un mur ou un meuble, afin d'éviter la désagréable sensation d'être dans un espace vide, sans points de repère.
- Considérez qu'il est dangereux pour une personne ayant une déficience visuelle de traverser la rue si le virage à droite au feu rouge (VDFR) est autorisé. Cela crée une source de confusion pour la personne qui se fie au bruit de départ des autos pour traverser.

Institut Nazareth et Louis-Braille

CONSEILS AUX AUTOMOBILISTES POUR ASSURER LA SÉCURITÉ DE LA PERSONNE AYANT UNE DÉFICIENCE VISUELLE

Saviez-vous qu'au Québec, environ 90 % des personnes qui ont une déficience visuelle ont un résidu de vision? Cela veut dire qu'une personne peut utiliser une canne blanche sans être complètement aveugle.

1. Aux intersections contrôlées par des feux de circulation, respectez les consignes suivantes :
 - Respectez la ligne d'arrêt pour éviter que la personne ne dévie dans la rue parallèle en vous contournant.
 - N'emballez pas votre moteur; la personne peut confondre ce bruit avec le son d'une voiture qui démarre à un feu vert.
 - Ne klaxonnez pas, car la personne ne peut interpréter l'information que vous voulez lui transmettre : s'agit-il d'un danger à signaler ou d'un droit de passage que vous lui accordez?
 - Évitez de donner des informations verbales à partir de votre voiture. Si la personne a besoin d'assistance, elle profitera davantage de l'aide physique d'un piéton. Si aucune aide n'est disponible et que la situation l'exige, n'hésitez pas : stationnez votre voiture et procurez-lui l'aide physique nécessaire, en lui offrant votre bras.
 - Si vous tournez, n'oubliez pas que le piéton a priorité de passage.
2. Une personne ayant une déficience visuelle qui désire traverser une rue avec feux de circulation amorcera sa traversée au début du feu vert, donc lorsqu'elle entendra le départ des autos qui vont dans la même direction qu'elle. Elle utilisera souvent un premier cycle pour s'assurer qu'elle est bien parallèle aux autos ou pour analyser l'intersection. Parfois, plusieurs cycles lui seront nécessaires pour lui donner l'information dont elle a besoin. Le départ au début du feu vert assure à la personne un temps de traversée suffisant.
3. Mis à part à Montréal, le virage à droite au feu rouge (VDFR) est maintenant autorisé. Soyez vigilants lorsque vous effectuez la manœuvre du VDFR. Respectez la ligne d'arrêt lorsqu'une personne ayant une déficience visuelle négocie une traversée en même temps que vous effectuez cette manœuvre. Elle pourrait avoir à dévier dans la rue parallèle et se retrouver trop prêt de la circulation.

4. Si le feu indique une flèche « tout droit », l'automobiliste doit respecter cette signalisation et éviter de tourner.
5. La cause la plus fréquente d'accidents pour les piétons négociant une traversée de rue avec feux de circulation provient des voitures qui font un virage à gauche. L'automobiliste est davantage préoccupé par les autos venant en sens inverse que par le piéton qui traverse. Soyez vigilants lors de vos virages à gauche.
6. Aux intersections contrôlées par des arrêts, la personne ayant une déficience visuelle utilise différentes méthodes. Certaines personnes préfèrent attendre l'absence de circulation pour traverser, d'autres partiront en même temps que les autos parallèles.
7. Aux intersections contrôlées par des arrêts, on peut observer différents comportements chez les automobilistes :
 - Ceux qui à la vue d'une canne blanche font un arrêt « à l'américaine » et s'empressent de quitter les lieux.
 - Ceux qui arrêtent à 50 pieds de la ligne d'arrêt.
 - Ceux qui klaxonnent et qui font des gestes dans l'auto.
 Tous ces comportements nuisent à la personne qui veut traverser la rue. Nous suggérons d'agir normalement, de s'immobiliser à la ligne d'arrêt, d'observer la personne et de repartir lentement. Soyez vigilants, surtout lorsque vous effectuez des virages.
8. Si une personne prend contact avec votre auto, gardez votre voiture immobile. Au besoin, donnez-lui de l'assistance.
9. Tout véhicule stationné au coin d'une rue sur les lignes blanches piétonnières constitue un obstacle aux déplacements de la personne ayant une déficience visuelle. Les camions de livraison présentent quant à eux une plus grande source de danger :
 - La canne blanche peut passer sous le véhicule et la personne ne détecte pas le camion à temps.
 - Leur présence entrave une bonne perception des sons de la circulation.
 - Les miroirs situés en saillie représentent un danger pour le visage.
10. Une personne handicapée visuelle utilisant un chien-guide doit elle-même déterminer le moment opportun pour traverser. Le chien est incapable d'une telle prise de décision.



5. Quelles inspirations pour la France ?

Quelles inspirations pour la France ?

En matière de posture...

- Mettre de façon systématique **les parents et l'enfant au cœur du projet** (ex : présence physique lors des réunions de projet)
- Mettre **les professionnels en position de conseiller** plutôt que de décideur

En matière de modalités de travail...

- Travailler les accompagnements thérapeutiques avec des **objectifs à court terme, précis et évaluables** à partir des besoins du quotidien de l'enfant
- Travailler **les compétences pour vivre dans la cité** avec tous
- Favoriser **une recherche plus appliquée**



Quelles inspirations pour la France ?

En matière de sensibilisation...

- Informer davantage et **sensibiliser les enseignants et les enfants** du milieu ordinaire sur le handicap visuel pour favoriser le vivre-ensemble
- Créer **des outils de sensibilisation pour tous publics** (ex : fiches conseils, vidéos...).

En matière de matériel...

- Envisager la **délivrance du matériel adapté dès la consultation** après un bilan des capacités fonctionnelles de la personne.
- Proposer **les outils spécialisés plus précocement** (ex : pré-canne)



Quelles inspirations pour la France ?

En matière de inclusion sociale...

- Création d'**hébergements partagés** dans des appartements adaptés pour les personnes déficientes visuelles (domotique) au cœur de la ville, encadrés par des professionnels spécialisés (valorisation de leur position de citoyens)



Sylvie Kindt

Éducatrice spécialisée et instructrice en AVJ
Pôle Déficiences Visuelles de Loos
Email : skindt@gapas.org

Maryse Mounkassa

Infirmière
IME Jean Paul à Evry
Email : mmounkassa@gapas.org

